

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute forme de confirmation, de signature de l'offre, e-mail ou de bon de commande implique une acceptation directe du contenu de nos conditions générales de vente.

## Article 1 : Définition

TCS-AOE BV est un **prestataire de services créatifs** pour les maisons de production de tout type : télévision, événements, théâtre, spectacles en plein air, activation de marques.... En outre, TCS-AOE BV est synonyme de conseil créatif en matière de communication et d'expérience du direct au sens le plus large du terme. Enfin, TCS-AOE BV conçoit et réalise des actes de création de spectacles complets et des productions narratives complètes, notamment sur les marchés internationaux. Cette description inclut, mais pas exclusivement :

- Concevoir et développer des concepts et des expériences.
- Visualisation, croquis, modèles vidéo, design, etc.
- Stage de design et de scénographie.
- Production et création de spectacles, depuis les spectacles/actes d'entreprise jusqu'aux spectacles publics, cérémonies, etc.
- Création de spectacles sur mesure.
- Le développement créatif dans tous les domaines.
- Orateur principal pour l'éducation, les entreprises et les événements.
- Scénario, écriture de scénario, écriture de fantômes et showtunning.
- Répétition, mise en scène et réalisation.
- Ecriture et production, réalisation de productions cinématographiques.
- Des contes de toutes sortes.
- Emotioneering (automatisation d'une expérience en direct pour un large public, parcs d'attractions typiques).
- Stage de design et de scénographie.
- Direction artistique des spectacles.
- Directeur artistique pour les organisations et les événements totaux.
- Réalisateur pour la production de films.
- Scénario d'une expérience de narration.
- Production, planification et vente d'imprimés.
- Le développement de produits au sens large.
- Développement d'un support graphique commercial spécifique.
- Conception et réalisation de campagnes de publicité et de promotion pour des tiers par le biais des différents médias.
- Mener des activités photographiques, y compris prendre des photos pour des entreprises et des particuliers.
- Le développement de la publicité extérieure, l'élaboration de textes publicitaires, ainsi que la commercialisation des produits.
- L'innovation, le développement conceptuel et graphique d'identités d'entreprise pour les entreprises dans le domaine de la publicité sous la forme la plus large, du nom, du marché et de la notoriété de la marque.
- Le développement de plates-formes numériques, telles que des sites web et des applications logicielles, et la création de manuels à cet effet.

TCS-AOE BV est un **consultant** dans son domaine de compétence, et non une agence.

Par **client**, on entend le client qui demande l'assistance du consultant dans sa discipline professionnelle afin d'atteindre un objectif spécifique. Cet objectif peut être de toute nature. Le profil de ce client peut être privé, une entreprise, une organisation institutionnelle ou un objectif social.

## Article 2 : Applicabilité des présentes conditions générales de vente

Sauf convention contraire expresse et écrite, seules les présentes conditions générales sont applicables. Si un autre accord a été établi, les présentes conditions générales de vente continuent à s'appliquer en complément.

Ces conditions font partie intégrante de l'accord et prévalent sur toutes les autres conditions des autres parties contractantes concernées. Si le client n'est pas d'accord avec quoi que ce soit, il doit en être informé par écrit avant le début de la commande.

## Article 3 : Offre

Toute offre ne peut être faite que **sur la base des données et des circonstances connues au moment du briefing et/ou données par le client**. Tout changement pouvant survenir et entraînant des coûts supplémentaires ou des modifications de tarifs, d'estimations de temps... sera facturé en sus. Tous les montants mentionnés dans nos offres sont hors TVA, conformément à la réglementation en vigueur. Une offre reste valable pendant 30 jours, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit. Toute modification de la question ou des conditions de travail invalidera la citation actuelle, une nouvelle sera établie.

Les partenaires de production ou les talents créatifs de toute sorte mentionnés dans l'offre sont responsables de leur propre offre. En cas de modifications unilatérales de ces parties, TCS-AOE BV n'a aucune responsabilité. Toutefois, TCS-AOE BV aidera le client de manière optimale à résoudre cette situation.

## Article 4 : Bon de commande

Une commande est toujours confirmée par écrit. Cela peut se faire en renvoyant le devis signé ou en utilisant un bon de commande du client. Dès que ce bon de commande a été signé ou que l'offre signée pour approbation a été renvoyée, il est considéré comme un contrat contraignant entre les parties. Dans ce contexte, nous faisons explicitement référence à l'article 2.

L'offre, le bon de commande ainsi que les conditions générales font partie intégrante de cet accord. Un bon de commande non signé ne peut jamais être considéré comme un accord entre les parties.

LU (vos initiales svp)

La confirmation de la commande par signature numérique via notre système de courrier ou par votre courrier, avec l'offre correspondante à nouveau jointe, lancera immédiatement la facturation d'acompte. Le projet ne sera pas lancé tant que la facture d'avance n'aura pas été payée.

## Article 5 : Paiements

Sauf dispositions contraires, l'étalement de la facturation est le suivant :

- Budget des services jusqu'à 8000€ :
  - 50% au début du projet, lors de la confirmation/signature du bon de commande ou du devis.
  - 30% 1 semaine avant la date de livraison du projet
  - Solde le jour suivant la date de livraison du projet
- Budget de service supérieur à 8000€ :
  - 30% au début du projet, à la confirmation/signature du bon de commande ou du devis.
  - 30% pendant la période de pré-production 1
  - 30% pendant la période de pré-production 2
  - 10 % du solde le jour suivant la date de livraison du projet

Toute facture de TCS-AOE BV, est **payable dans les 30 jours suivant la date de la facture** au numéro de compte BNP Paribas Fortis BE 56 0018 7818 1088. Tous les frais, réservations, achats, réservations ne seront effectués que lorsque la facture correspondante aura été payée à ce stade.

Si la facture n'a pas été payée dans le délai imparti, TCS-AOE BV peut interrompre temporairement ou totalement la prestation de services et ne sera pas tenu de verser une quelconque indemnité à cet effet, pas plus qu'il ne sera responsable des conséquences éventuelles de ce retard/cette interruption.

En cas de retard ou de non-paiement total ou partiel, le client est redevable de plein droit, sans mise en demeure et de plein droit, d'un intérêt de retard de 10%, ainsi que d'une clause d'indemnisation forfaitaire de 10% avec un minimum de 250,00 euros.

## Article 6 : Force majeure

Tout événement ou circonstance qui constitue un cas de force majeure de la part de TCS-AOE BV, tel que, entre autres la faillite d'un des fournisseurs ou employés de l'événement, les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les grèves, le décès d'une personnalité politique, la menace de guerre ou de terrorisme, les problèmes de santé graves, une pandémie (menace) ou un accident, les problèmes de sécurité, la défaillance de l'alimentation électrique, ou des circonstances similaires ... ou toute autre circonstance dans laquelle les autorités locales ou internationales imposent des mesures restrictives de quelque nature que ce soit, seront signalés par écrit par le prestataire de services et ne peuvent donner lieu à aucune forme de compensation de la part de TCS-AOE BV. Les solutions idéales seront toujours recherchées ensemble.

La force majeure telle que décrite ci-dessus ne libère pas le client de ses obligations de paiement. Seront considérées comme des cas de force majeure toutes les circonstances raisonnablement imprévisibles au moment de la présentation de l'offre, qui sont inévitables et qui rendent l'exécution de l'accord financièrement plus lourde ou plus difficile que prévu normalement.

Dans le cas où des mesures restrictives ou prohibitives ont été imposées par le gouvernement, ou s'il existe des indications sérieuses que cela pourrait se produire ou qu'une annulation pourrait avoir lieu en raison de circonstances connues au moment de la confirmation d'une commande, des frais d'annulation complets seront dus, quel que soit le moment de l'annulation.

### **Entrée COVID19 spécifique :**

**La situation de la pandémie COVID19 n'étant plus nouvelle à partir d' avril 2020, les arguments en faveur des annulations, des réductions budgétaires, des rabais tarifaires et autres ne seront plus pris en compte. Les autorités prévoient différentes formules pour atténuer le risque de tout nouveau renforcement des mesures de sécurité afin de protéger les entrepreneurs. Il appartient au client de se couvrir pour cela.**

## Article 7 : Plaintes

Toute plainte doit être signalée par écrit et au plus tard dans les 8 jours suivant la date de facturation, après quoi la plainte ne sera plus recevable. En cas de réclamation, le client ne doit en aucun cas s'abstenir de respecter les conditions de vente et les conditions de paiement. Dans ce cas, le dialogue permettra d'éviter la plainte dans le cadre de la coopération future et la solution idéale sera recherchée ensemble si nécessaire/désirable.

Si un client n'est pas satisfait du travail livré, la possibilité lui sera donnée de rectifier ce travail par une proposition adaptée avant toute autre forme de compensation. Cette insatisfaction ainsi qu'une demande de rectification doivent être signalées par écrit et au plus tard dans les 8 jours suivant la remise de la proposition, après quoi cette plainte ne sera plus recevable.

Ces derniers doivent faire l'objet d'un rapport :

TCS-AOE BV, opérant sous les noms de marque The Cintamani Stone et Architect of EMOTION.

Guldenberg 3, 2000 Anvers

T +32 479 550 235

info@thecintamanistone.com - info@architectofemotion.com

www.thecintamanistone.com - www.architectofemotion.com

SOIT 0740.871.251 - TVA SOIT 0740.871.251

RPR Anvers, département d'Anvers

Banque : BNP Paribas Fortis IBAN BE56 0018 7818 1088 - BIC GEBABEBB

LU (vos initiales svp)

## Article 8 : Prestations de services

Dans le cadre de cette mission, le TCS-AOE proposera des **partenaires** au client final. Ces partenaires doivent appliquer les valeurs que le prestataire de services créatifs met en avant dans leur propre élaboration. Cela implique une coopération correcte et respectueuse avec toutes les parties, un œil et une attention permanents pour la sûreté et la sécurité, une approche écologiquement responsable dans la prestation de services, une intolérance totale à l'égard de la consommation de drogues ou d'alcool, l'interdiction de fumer dans les bâtiments publics et les lieux de manifestations... En cas de violation de ces principes, TCS-AOE BV se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la coopération avec ces parties, sans aucune forme de compensation.

**L'équipe de base du TCS-AOE ne sera pas mise en question à aucun moment.** Lorsque le TCS-AOE élabore une proposition, il le fait avec l'aide d'une équipe d'experts. Ces experts sont nécessaires pour garantir que la production est de la plus haute qualité possible dans les conditions de travail. Les membres principaux de cette équipe qui démarrent un projet resteront impliqués à tout moment dans le projet pour les fonctions déterminées par le TCS-AOE. Il ne peut être dérogé à cette règle que dans des cas très exceptionnels, mais uniquement avec l'approbation du TCS-AOE et du partenaire concerné.

Nous considérons que cela fait partie de notre **équipe de base**:

- Directeur technique
- Assistant à la direction artistique
- Assistant de production
- Chorégraphe en chef
- Présenter l'appelant et les responsables de stages
- Opérateurs experts en façade

**Le TCS-AOE se réserve le droit à tout moment de refuser certaines personnes ou entreprises comme partenaire choisi**, mais uniquement sur la base de préoccupations concernant le niveau d'expérience et de connaissances et éventuellement sur la base d'expériences antérieures décevantes.

Si le client sélectionne/enrôle d'autres parties pour coopérer avec TCS-AOE BV et ses équipes, nous ne pouvons pas garantir que notre qualité sera atteinte. Il n'y a pas de raison a priori de ne pas coopérer avec les partenaires du client, et de douter de leur expérience et de leur qualité, mais la responsabilité à cet égard ne peut être garantie par TCS-AOE BV comme avec un partenaire de confiance et connu. Au cours de la production, ces parties doivent utiliser les mêmes valeurs et travailler de la même manière.

TCS-AOE BV ne peut pas prévoir que des tiers perturberont le projet (actions syndicales, manifestations...) et ne peut donc pas en être tenu pour responsable.

## Article 9 : Responsabilité

Lorsqu'un client contacte TCS-AOE BV pour l'exécution d'une prestation, ce dernier peut supposer que le client est en droit de le faire et en assume donc l'entière responsabilité vis-à-vis des tiers. Dans le cas contraire, TCS-AOE BV sera indemnisé de toute poursuite.

La responsabilité de TCS-AOE BV ne peut être engagée :

- les dommages aux tiers résultant des missions organisées
- l'endommagement, la destruction ou le vol du matériel/des vêtements/des biens des participants, des employés ou des fournisseurs/partenaires de production
- le non-respect par les participants des règles ou instructions de sécurité
- Une éventuelle pénurie de matériel, de personnel, de nourriture ou d'autres articles en raison d'un nombre de participants plus élevé ou de quantités plus importantes que celles prévues dans le devis.
- Le consultant dispose d'une assurance de responsabilité civile ; toute responsabilité est toujours limitée à la couverture fournie par l'assurance de responsabilité civile souscrite par le consultant.

Les participants ou les employés qui sont en état d'intoxication alcoolique ou de consommation de drogue ou sous l'effet de médicaments lourds sont exclusivement responsables de toutes les conséquences néfastes de l'accident ou de l'événement dommageable.

## Article 10 : Modification ou commande complémentaire

**Tout changement fera l'objet d'une nouvelle offre qui devra être reconfirmée.** Certains changements peuvent présenter un avantage d'échelle, d'autres un simple inconvénient. Il n'y a pas de logique standard, le changement doit toujours être argumenté. Différents facteurs peuvent influencer les budgets.

Les changements/économies de dernière minute peuvent ne pas être possibles parce que le travail de préparation a déjà été fait et que des engagements ont peut-être déjà été pris.

Certaines parties / talents / prestataires de services proposés par TCS-AOE BV ne donnent pas d'options sur leur disponibilité. Un maximum d'éléments sont proposés dont plusieurs exécuteurs/entreprises peuvent prendre en charge la mise en œuvre. Si l'option n'est plus disponible, elle ne peut être récupérée auprès du consultant. Un remplacement digne de ce nom sera alors recherché.

## Article 11 : Déontologie

TCS-AOE BV travaille en tant que consultant créatif et stratégique dans le cadre des demandes de production de ses clients. Il s'agit souvent d'entreprises qui opèrent de manière concurrentielle au sein d'une même activité ou d'un même marché. C'est pourquoi **TCS-AOE BV ne transmettra que les budgets d'achat et n'établira jamais les budgets définitifs**. À aucun moment, TCS-AOE BV ne souhaite avoir un aperçu du budget de ses clients afin de garantir une neutralité déontologique à tout moment.

LU (vos initiales svp)

## Article 12 : Fonctionnement

Comme un avenant technique (cahier des charges) pour un artiste/groupe de musique, TCS-AOE BV dispose également d'une **liste de moyens d'exploitation nécessaires** pour assurer un service optimal dans le cadre de la qualité qui est traitée et garantie. La garantie des éléments mentionnés fait donc également partie intégrante de l'accord. Le non-respect de l'un de ces moyens de travail peut être invoqué comme une raison valable pour ne pas (correctement) exécuter notre mission. Cela ne libère en aucun cas le client de ses responsabilités financières en ce qui concerne la mission. Il est donc extrêmement important de parcourir cette liste en profondeur afin d'éviter les discussions et le stress pendant la pré-production.

Un **espace de production** sûr et entièrement installé (imprimante, électricité, mobilier...) doit être disponible sur le site avec une bonne connexion internet rapide. Cet espace doit être suffisamment grand pour des réunions de travail de petite taille.

En cas de séjour prolongé sur le site même de l'événement, en particulier s'il se déroule en plein air ou dans un lieu non équipé de manière conventionnelle, le client doit prévoir des **installations de couchage et de douche**.

Dans la **direction** (régie) de l'événement, un espace de 1,5 m de largeur doit être prévu pour le showcall de TCS-AOE BV, avec 2 chaises et une table décente ou similaire. A cet endroit, une prise de courant doit être équipée d'un bloc de distribution de 4 prises schuko 16A. Le ou les lieux de travail doivent disposer d'une connexion internet solide et rapide. Si ce n'est pas le cas, une solution doit être fournie par le client. Une ligne audio mini-jack vers le contrôle du son doit également être prévue.

Sur la scène, une prise de courant schuko 4x 16A ainsi qu'une ligne audio mini-jack vers le contrôle du son doivent être fournies.

Un **système d'intercom fiable et de qualité** doit être fourni avec au moins 1 poste sans fil par metteur en scène et 1 intercom fixe et 1 intercom sans fil pour le présentateur. Les autres opérateurs dans la direction doivent également être sur l'interphone fixe.

Le client doit fournir tous les articles nécessaires pour un **environnement de travail confortable et sûr, sain**. Cette coordination peut être assurée par TCS-AOE BV si c'est l'objet de la mission. Tous les coûts éventuels sur le terrain résultant de la mauvaise application de ces conditions de travail seront imputés sur la facture finale. Le client, en défaut en raison du non-respect de ces conditions, n'exercera aucun recours contre cette facture complémentaire. Cette condition ne concerne pas seulement les biens matériels mais aussi le transport, l'hébergement, la restauration de l'équipage...

TCS-AOE BV doit fournir un **équipage sain et varié pour l'ensemble de l'équipe**. Cela peut se faire sur place ou dans les hôtels, ou encore dans des lieux extérieurs. Tant que le calendrier des mouvements est pris en compte. La restauration doit tenir compte des allergies, des intolérances ou des préférences religieuses. Le moment de la restauration de l'équipage est un court moment de repos pendant la journée de travail chargée et nous nous efforçons de le protéger pour l'ensemble de l'équipage. Le client fournit des tables et des chaises à cet effet. Le chronométrage d'au moins 45 minutes doit être inclus dans le chronométrage de l'ensemble de l'équipage. Si, en raison des circonstances, les techniciens de la direction (opérateurs, son, lumière, vidéo, etc.) doivent manger à leur console pendant la répétition, le client fournit un mini buffet improvisé avec des aliments et des boissons, qui sera installé à la direction. Du chargement au déchargement, le client doit fournir du café et des petits en-cas ainsi que des fruits pour l'équipage.

## Article 13 : Productions internationales

Tous les **frais de voyage et d'organisation** (billets, hébergement, restauration, indemnités journalières...) doivent être fournis par le client. En cas de voyage par avion, la règle suivante s'applique : pour tous les vols hors d'Europe ou d'une durée supérieure à 4 heures de vol, la classe affaires doit être assurée par une compagnie aérienne réputée. Pour les voyages en train, la première classe doit être réservée, idéalement avec une connexion internet. Tous les autres arrangements de voyage doivent être réservés en consultation avec une confirmation écrite des deux parties. Les billets de voyage sont idéalement réservés de manière aussi souple que possible, en particulier pour le voyage de retour.

Sur place, le client est responsable de tous les **transferts** vers et depuis l'aéroport, les hôtels, les lieux de manifestations, les rencontres avec les clients, les restaurants... nous insistons sur la nécessité d'avoir des chauffeurs responsables et terre à terre, avec des voitures homologuées et adaptées à la tâche.

Tout **hébergement** doit être garanti par le client. Les chambres d'hôtel avec petit déjeuner doivent être non-fumeurs, propres et bien rangées, avec un lit décent et une salle de bain avec baignoire. Un niveau de 4\* pour les courts séjours et de 5\* pour les longs séjours (à partir de la quatrième nuit) doit être prévu. Une connexion Internet doit être disponible gratuitement à une vitesse et un taux de téléchargement acceptables (car il s'agit d'un outil très important pour votre production). Un maximum absolu de 25€ (ou équivalent local) par jour et par personne doit être autorisé sur la facture de la chambre. La facture pour l'hébergement à l'hôtel et les frais seront réglés directement par le client.

**Indemnités journalières** : pour toutes les petites dépenses quotidiennes sur place et pendant le voyage (et donc difficiles à prévoir pour le client), une indemnité journalière de 25 à 90 € par personne et par jour doit être prévue. Ce montant est déterminé sur la base des prix du marché local. La préférence absolue est une formule dans laquelle le client organise tout lui-même.

Un **coût standard de 100€ par voyage** sera facturé pour les petits frais de déplacement (parking, taxi...), même s'ils ne sont pas explicitement mentionnés dans l'offre.

LU (vos initiales svp)

## Article 14 : Tarifs et emplacements utilisés

Qualité, bon marché et rapidité sont malheureusement trois facteurs qui ne vont pas ensemble. Lorsque vous en choisissez 2, vous influencez automatiquement le troisième. TCS-AOE BV s'efforce de recommander le ratio idéal dans les circonstances disponibles (temps sur place, temps de pré-production, temps de répétition, budget...). Afin de pouvoir l'aider dans cette tâche, elle fait appel à son expérience et à son expertise. Nous considérons la négociation des **tarifs** comme un manque de respect pour cette expertise. Si TCS-AOE BV est plus cher que les autres, c'est parce que TCS-AOE BV est un meilleur investissement, travaille plus rapidement et est plus efficace. Avec plus de 25 ans d'expérience, le consultant dispose d'une expertise professionnelle très complète qui est entièrement au service du client. Le consultant utilise des tarifs en fonction de la mission à effectuer, et pas seulement en fonction de la personne qui effectue la mission afin de maintenir les budgets aussi corrects que possible.

À la demande du client, TCS-AOE BV peut également travailler sur la base **d'une feuille de temps**. Dans ce cas, une estimation est faite de la mission pour donner au client une estimation du budget total. Sur la base de cette estimation, une facture anticipée sera établie. Ensuite, une facture mensuelle sera établie pour les heures travaillées dès qu'elles dépassent le montant de la facture d'avance.

Sur simple demande, un aperçu de nos **tarifs** de travail peut être fourni.

Dans le cas **des terrains, des concours, des appels d'offres et des appels d'offres**, TCS-AOE BV ne travaille jamais sur une base "no cure no pay". Le travail est précieux et n'est pas offert gratuitement. Toutefois, dans cette phase, une description A4 de l'approche et de l'idée de base ainsi qu'une "lettre d'intention" peuvent être fournies.

**En aucun cas, les références de TCS-AOE BV ne seront utilisées sans autorisation.** Ces références doivent toujours être mentionnées correctement, avec le nom du client final et de l'agence organisatrice qui était le client de TCS-AOE BV. Il s'agit de références de TCS-AOE BV pertinentes pour le dossier du client, elles ne peuvent à aucun moment être affichées en tant que références du client. Une collaboration antérieure ou une autorisation préalable sur l'utilisation de références ne donne en aucun cas l'autorisation d'un projet futur du client. Cette autorisation doit être demandée à plusieurs reprises. L'agresseur est responsable des poursuites éventuelles.

**Le dépôt de nom commercial n'est autorisé que si le client l'utilise correctement.** TCS-AOE BV est une entité distincte avec une spécialisation qui peut être engagée par le client. Le client final ne peut en aucun cas être induit en erreur par une communication confuse ou erronée à ce sujet, comme si TCS-AOE BV ou ses employés/indépendants faisaient partie intégrante du client donneur d'ordre.

Tous les **tarifs** facturés pour les services énumérés s'entendent hors TVA applicable. Il s'agit d'estimations basées sur l'expérience acquise dans le cadre de projets similaires. Les dépenses ne sont jamais incluses et peuvent être prouvées sur présentation de documents. Avec chaque devis, un calcul est effectué pour le service le plus complet dans chaque phase du (futur) projet. Il appartient ensuite au client de choisir dans cette liste et de définir ainsi clairement la tâche du consultant.

Il ne sera **jamais permis qu'un concept de spectacle ou d'animation soit développé par une autre partie que TCS-AOE BV**, à moins que des accords écrits clairs n'aient été conclus au préalable. Cela est possible dans des cas extrêmement exceptionnels, à condition que les droits d'auteur et les droits de propriété créative soient respectés.

Il existe des **tarifs professionnels** spéciaux pour les agences et les intermédiaires. En tant que client final ou agence/intermédiaire, le client paie toujours le même prix pour le service.

Si, pour une raison quelconque, un appel d'offres, un concours, une demande de proposition ou un appel d'offres... est remporté avec un concept élaboré par TCS-AOE BV, mais que vous décidez de le faire réaliser par une autre partie, cela ne peut se faire qu'en payant au client final **une commission de 1 % du budget présenté**. Celle-ci sera alors facturée sans autre contrepartie. Même dans ce cas, le droit de propriété intellectuelle et créative reste chez TCS-AOE BV avec un droit d'utilisation complet pour le client et le client final.

## Article 15 : Coopération avec les partenaires de TCS-AOE BV, talents ...

En principe, **le client remboursera les commandes des parties fournies par TCS-AOE BV directement** à celles-ci au moyen de la facturation. Les services spécifiques liés de TCS-AOE BV seront réglés dans une facture séparée, en toute transparence. Des exceptions sont possibles mais seront évitées autant que possible. Après tout, TCS-AOE BV n'est pas une agence d'événements. Si une facture passe par TCS-AOE BV, un supplément de 15 % sera facturé.

Si le client fait la connaissance d'un artiste, d'un talent ou d'un partenaire de production par l'intermédiaire de TCS-AOE BV et souhaite ensuite les utiliser à nouveau dans une autre production, TCS-AOE BV en sera informé par le client. Dans le cas d'un artiste, d'un talent ou d'un partenaire de production au profil exceptionnel, **une commission de 15% sera perçue sur sa prestation**. Si vous nous engagez pour cette production, cela fait partie de notre mission générale et cette commission sera perdue.

## Article 16 : Annulation

Malheureusement, des circonstances (force majeure ou autre) peuvent survenir et entraîner **l'annulation d'un projet**. Chaque annulation doit être signalée par écrit par le client au consultant.

À l'exception des factures déjà payées à TCS-AOE BV, **en cas d'annulation** (totale ou partielle) de la mission, le client sera redevable à TCS-AOE BV d'une indemnité qui sera déterminée de manière forfaitaire :

- jusqu'à 1 mois avant l'affectation : l'avance sera conservée à titre de compensation

LU (vos initiales svp)

- entre 1 mois et 1 semaine avant la commande : 75% du montant du bon de commande
- à partir de 7 jours avant la commande : 100% du prix confirmé dans le bon de commande.

TCS-AOE BV a le **droit d'exiger l'exécution forcée** en justice et/ou de prouver que son dommage et son manque à gagner représentent un montant plus important.

TCS-AOE BV **se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la coopération** si les circonstances dans lesquelles le travail doit être effectué ne sont pas en ordre, sont illégales, dangereuses pour la santé des employés ou du public ou s'il existe un risque réel en raison d'une action/résolution/idée découragée... Étant donné que nous nous efforçons uniquement d'assurer la sécurité et la protection de votre entreprise et de vos invités, aucune indemnisation ne peut être réclamée par le client dans ce cas.

Dans le cas de **missions confirmées ou d'engagements pris dans une situation où une annulation future éventuelle peut être attendue/prévue/estimée** pour quelque raison que ce soit, une indemnisation complète de la mission sera due à tout moment à titre de dommages et intérêts.

#### Article 17 : Droit de la propriété intellectuelle

Toutes les prestations créatives et immatérielles de TCS-AOE restent la propriété intellectuelle de ce dernier et ne peuvent être utilisées/réutilisées par le client ou par des tiers sans son consentement écrit explicite. Tous les revenus y afférents sont et restent la propriété exclusive de TCS-AOE BV.

Toute modification de cette règle peut être décrite dans un accord de non-divulgence de la NDA mutuellement confirmé par écrit.

#### Article 18 : Publicité et relations publiques

Comme la tâche de création est toujours un travail d'équipe, la **propriété intellectuelle et créative** reste à tout moment entre les mains des parties concernées, dans la mesure où leur contribution est valable. Ils ont droit à toute utilisation d'image (image, vidéo et/ou audio) pour une utilisation dans les règles du jeu définies par le client. Même si aucune communication externe n'est autorisée par le client, il recevra les séquences pour les archiver et pourra à tout moment les utiliser commercialement comme matériel de représentation pour des contacts personnels avec les clients ou pour un usage interne.

Toutes les obligations légales concernant l'utilisation de musique, de **matériel visuel** (statique ou dynamique), etc. doivent être fixées par le client. TCS-AOE BV sera à tout moment exonéré de toute poursuite par l'acheteur si l'utilisation de ces documents n'a pas été mise en conformité. Si le client souhaite utiliser le matériel visuel d'une de nos créations à des fins commerciales (partage sur Internet, publicité...), un rachat de droits d'auteur unique est négociable.

TCS-AOE BV a le droit d'utiliser les références de la prestation exécutée dans la **publicité**, tant descriptive que visuelle.

#### Article 19 : Licences et redevances

En tant que consultant, TCS-AOE BV ne sera jamais responsable des permis et des frais (de publicité) nécessaires pour les actions/productions sur lesquelles il travaille. TCS-AOE BV n'est pas une agence d'événements.

#### Article 20 : Sécurité

TCS-AOE BV souligne l'importance de la sécurité générale des productions sur lesquelles elle travaille, tant pour son propre personnel et les talents engagés que pour les invités/audiences. Nous insistons pour que, dans chaque production, un responsable de la sécurité soit nommé. Il est chargé du plan de sécurité et veille à ce que les dispositions nécessaires soient prises en matière de premiers secours, de sécurité,...

#### Article 21 : Nullité

La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité des autres clauses des présentes conditions générales.

#### Article 22 : Juridiction compétente

Seuls les tribunaux de Louvain sont compétents pour statuer sur tout litige concernant le contrat entre les parties. Si le litige relève de la compétence du tribunal de paix, seul le tribunal de paix de Louvain est compétent.

#### Article 23 : Droit applicable

La conclusion, l'existence et les conséquences de l'accord entre les parties sont exclusivement régies par le droit belge et par les présentes conditions générales.

#### Article 24 : Accord mutuel

La coopération, le paiement d'une avance ou la confirmation d'un bon de commande ou d'une offre (par signature) équivaut à ce que les deux parties déclarent leur accord avec les dispositions des présentes conditions générales et de ses annexes.

LU (vos initiales svp)